



JE TESTE MON AUTONOMIE NUMÉRIQUE

Savez-vous utiliser un clavier
ou une souris d'ordinateur ?

Oui Non

Si non, voir parcours 3

Savez-vous naviguer seul sur Internet ?

Oui Non

Si non, voir parcours 3

Savez-vous envoyer ou répondre à un mail
(courrier électronique) ?

Oui Non

Si non, voir parcours 2 3

Avez-vous un ordinateur,
une tablette ou un téléphone portable ?

Oui Non

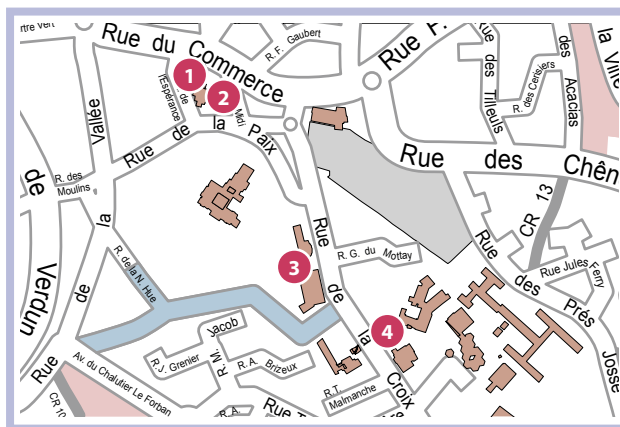
Si non, voir parcours 1

Avez-vous un abonnement à Internet ?

Oui Non

Si non, voir parcours 1

JE ME RENSEIGNE JE M'INSCRIS



1 Mairie

Rue de l'Espérance - Plérin-centre
Inscriptions aux cours informatique : **02 96 79 82 34**

2 Centre communal d'action sociale (CCAS)

Rue de l'Espérance - Plérin-centre
Tél. 02 96 79 82 04

3 Médiathèque du Cap

6 bis rue de la Croix - Plérin-centre
Tél. 02 96 74 65 55

4 Centre social UnVsti

Espace Part'Agés
7 rue de la Croix - Plérin-centre
Tél. 02 96 74 78 18

Maison de services au public (MSAP)

Rue de Genève - Saint-Briec
Tél. 02 96 60 47 87
Accès en bus : ligne A, arrêt Genève ou Prague

Tous connectés

GUIDE NUMÉRIQUE



www.ville-plerin.fr



1 Se connecter

Je sais me servir d'un ordinateur mais je ne suis pas équipé.

Où aller ?

À la médiathèque

Vous disposez de 7 postes informatiques en libre service et un accès Wifi gratuit. Accessible à tous, une carte d'abonnement gratuite est remise pour l'utilisation des ordinateurs.

Au centre social

2 ordinateurs en libre service et une imprimante sont à disposition du public.

À la mairie

Un poste informatique est accessible au 1^{er} étage de la mairie.

Au CCAS

Pour aider ceux qui ont besoin d'un équipement ou d'un abonnement internet mais n'en ont pas les moyens, le CCAS propose une avance remboursable pour l'achat d'équipement, sous conditions de ressources et entretien avec le service social.

2 Se former

Je veux me perfectionner car je n'arrive pas à réaliser mes démarches seul.

Où aller ?

À la mairie

Vous pouvez vous inscrire aux ateliers d'initiation à l'informatique de niveau 2. La priorité est accordée à la navigation sur les sites de démarches en ligne, l'usage de la messagerie électronique, la manipulation des fichiers joints etc. Les ateliers ont lieu le jeudi matin ou le vendredi matin.

À la médiathèque

Des ateliers tablettes numériques sont proposés sur inscription.

Au centre social

Un médiateur numérique vous accueille sur rendez-vous tous les mardis après-midis au centre social Unvsti. Il vous accompagne dans vos démarches d'accès aux droits sur les outils numériques.

3 Se faire aider

Je ne sais pas utiliser l'outil informatique.

Où aller ?

À la mairie

Vous pouvez vous inscrire aux ateliers d'initiation à l'informatique de niveau 1.

Au CCAS

Les assistantes sociales de la Ville peuvent vous accompagner pour vos démarches en ligne. Elles renseignent chacun sur ses droits, les conditions à remplir, mais aussi les formalités à accomplir.

À la Maison des services au public (MSAP)

Un service public ouvert aux habitants des 32 communes de l'agglomération. Leur rôle : faciliter l'accès aux droits mais aussi épauler tout un chacun dans toutes ses démarches, même numériques. La Maison de services au public propose également un espace numérique, avec accompagnement ou en accès libre, et des ateliers d'initiation à l'informatique (sur réservation). Conseil juridique possible.

